



S.P.E.G

SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

ELECTION DU 6 DECEMBRE 2018 au CTU

Les richesses intrinsèques¹ de l'Archipel des Îles de Guadeloupe en font un territoire qui dispose d'un potentiel exceptionnel de développement endogène. Pourtant notre région reste profondément plongée dans un « retard structurel de développement » insoutenable pour l'écrasante majorité de ses habitants. Près de 60% des moins de 25 ans au chômage (cf. INSEE), plus de 50% des jeunes diplômés du supérieur contraints à un exil économique sans retour au pays, sans discontinuer depuis les années 1960 (cf. INED et INSEE) : un vrai jeu de massacre !

Le Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe (SPEG) largement représentatif dans notre région de la Caraïbe impute ce retard structurel aux modèles socioéconomiques, d'éducation nationale et d'enseignement supérieur et de recherche imposés depuis des décennies à notre Archipel par un Etat restant trop et mal centralisé, à de puissantes multinationales continuant à fonctionner dans la logique de comptoir du temps pourtant honni des colonies, et à leurs relais publics et privés locaux répondant à une logique de profit et de rente de situation, pas aux besoins fondamentaux de développement de la Guadeloupe ni du plus grand nombre de ses habitants !

Les réformes conjuguées successives de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'action publique territoriale avaient pour ambition affichée de faire de l'Université dans chaque région un acteur public clé d'un nouveau modèle de développement durable fondé sur une exploitation locale raisonnée des richesses de chaque région au bénéfice d'abord de ses propres habitants. Or, force est de constater que tout ce qui a été pensé et décliné jusqu'ici (RCE, réformes statutaires, etc.) n'a pas doté les personnels, acteurs pourtant essentiels de la concrétisation d'une telle ambition, des moyens et conditions d'exercice du travail nécessaires à la réalisation de cette même ambition. Pire, au travers des évolutions et réformes du système universitaire et de l'ESR, c'est le contraire qui a été fait en conduisant à l'affaiblissement de pratiquement tous les remparts contre la régionalisation, l'individualisation et la précarisation du traitement et des modes de gestion des personnels quels que soient leurs statuts. Ceux-ci se retrouvent encore plus qu'avant tributaires des pressions clientélistes, mandarinales et des autres effets délétères classiques de mise en concurrence interne du système d'ESR. Au sein de l'Université en Guadeloupe, laquelle prend la forme d'un pôle universitaire régional d'une seule et même université implantée sur 2 régions distantes (séparées par l'île anglophone de la Dominique), ces effets délétères prennent des proportions démesurées au détriment immédiat des personnels comme des étudiants. Tout compte fait, aucun personnel n'est réellement en mesure,

¹ spot mondial de biodiversité terrestre et marine, réservoir de multiples sources d'énergies renouvelables aisément exploitables, territoire à la croisée historique, culturelle et géopolitique des deux sous-continentes Américains, de la Caraïbe, de l'Afrique, de l'Europe, du Proche-Orient, de l'Inde, immense zone économique maritime exclusive, exposition à des risques majeurs climatiques, sismiques, volcaniques, épidémiques et pandémiques propices aux inventions de solutions innovantes de développement durable pour les zones littorales et intertropicales rassemblant près des deux tiers de l'humanité, terres agricoles volcaniques et humides très fertiles, socle éducatif et de recherche de niveau européen, etc.

dans une saine dynamique collaborative, d'inventer et de développer les « écosystèmes » de proximité ouverts sur le monde indispensables à l'accroissement du niveau, de la qualité des formations délivrées et au redressement durable du pays.

Fort de ce constat, le Syndicat des Personnels de l'Education en Guadeloupe (SPEG) présente des listes aux élections du Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR) et au Comité Technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire (CTU) dans les optiques suivantes :

- Dénoncer les choix de déclinaisons opérationnelles opérés au niveau central, comme au niveau local, qui ont conduit à accentuer et multiplier les situations de souffrance au travail et le sentiment d'impasse exprimé par nombre de personnels de tous corps, filières et catégories,
- Dire tout haut la détermination d'une très grande partie des personnels de l'Université en Guadeloupe d'être de véritables acteurs du développement de leur propre région natale ou d'adoption et de ses habitants, en nous saisissant collectivement des éléments de progrès des plus récentes évolutions législatives européennes et nationales sur l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et l'action publique territoriale, en partenariat avec tous les autres acteurs du développement local,
- Être comme en 2014 un porte-voix, et au-delà de la seule Guadeloupe, d'un **nouveau modèle décentralisé de co-développement universitaire, scientifique et territorial qui préserve les droits des personnels titulaires et non titulaires de l'enseignement supérieur et promeut la conquête de nouveaux droits plutôt que la dilapidation de ceux existants au nom de principes de rentabilité, de soutenabilité, de compétition, d'attractivité, etc.**
- La position défendue par le SPEG, réside dans le **maintien et le renforcement de l'efficacité de service public des personnels des universités de taille « modeste »** trop souvent considérées de second rang : dans les régions d'outre-mer comme dans les régions de l'hexagone littéralement dévastées par les délocalisations industrielles et/ou la désertification rurale alors que ces régions sont elles aussi toutes immensément riches d'elles-mêmes et de leurs habitants.
- **Cette efficacité de service public des personnels** passe selon nous par la reconnaissance et le respect du même socle de droits pour l'ensemble des personnels des divers corps de la fonction publique de l'ESR (égalité des modalités de traitement et de gestion à corps et filières équivalents, **indépendamment de toutes autres considérations en matière : d'évolution de carrière**, de formation, de mobilité, de rémunération ; respect des principes d'indépendance, de liberté d'expression et de donneurs d'alerte des enseignants-chercheurs, reconnaissance des qualifications notamment disciplinaires et des spécialités). L'application de ces droits pour chaque personnel doit être systématique et opérée indépendamment de la dimension, du contexte ou du lieu d'implantation de son établissement ou service d'exercice, de son sexe et de son origine.
- Le SPEG milite aussi pour une **révision du système inique d'allocation des moyens (« SYMPA »)** qui, en ne tenant compte, ni de leur multi-localisation ni des conditions de travail particulièrement difficiles de leurs personnels, **écrabouille les universités à taille humaine.**

**LE 6 DECEMBRE 2018, AUX ELECTIONS DU CTU, FAITES-VOUS
DU BIEN, VOTEZ ET FAITES VOTER MASSIVEMENT POUR LA
LISTE DU SPEG**

ACTEURS OUI ! SPECTATEURS NON !